



AVIS PUBLIC

Diffusé sur le site Internet de la Ville le 21 septembre 2022

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION À l'ensemble du territoire de la Ville

Aux personnes intéressées par un projet de règlement d'emprunt dans le secteur de la route 338 (entre la rue Isabelle et le chemin Saint-Emmanuel).

Lors d'une séance tenue le 13 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Coteau-du-Lac a déposé le projet de règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de 426 700 \$ pour les services professionnels pour la préparation de plans et devis en lien avec le projet de travaux de prolongement d'égout sanitaire, construction d'une station de pompage et modification au réseau sanitaire existant en bordure de la route 338.

Ce règlement d'emprunt affecte les citoyens longeant le secteur de la route 338 entre la rue Isabelle et le chemin Saint-Emmanuel et les citoyens à l'ensemble du territoire de la Ville.

Une assemblée de consultation publique aura lieu le 27 septembre 2022 à 19 h 00 au Pavillon Wilson sis au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac.

Lors de cette assemblée publique de consultation, un représentant de la Ville expliquera le contenu du projet de règlement ainsi les conséquences de son adoption et les membres du Conseil entendront les personnes qui désirent s'exprimer.

Une copie de ce projet de règlement est disponible, sur le site Internet de la Ville sous l'onglet Ville/avis public ou vous pouvez obtenir une copie durant les heures de bureau à l'hôtel de Ville.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, en ce 21 septembre 2022.

Chantal Paquette, OMA

Assistante-greffière et Responsable

de l'accès à l'information et protection des renseignements personnels